

Attentat Habyarimana : un témoin dans l'enquête française disparaît au Kenya

@rib News, 19/11/2014 - Source AFP Un Rwandais qui devait témoigner dans l'enquête française sur l'attentat contre l'avion de l'ex-président rwandais Juvénal Habyarimana, considéré comme le signal d' déclencheur du génocide 1994, a récemment disparu au Kenya, a indiqué mercredi son avocat. Les faits se sont produits dans la nuit de jeudi à vendredi à Nairobi. Emile Gafirita a été menotté et emmené par des inconnus, a précisé son avocat français, Franck Cantier, confirmant une information de la radio française RFI.

La police kényane a démenti son arrestation, il a manifestement été enlevé, a expliqué l'avocat français. Ma seule préoccupation est qu'on le laisse en vie et qu'on le libère. Cette disparition intervient alors que des témoins dans cette enquête sensible ont déjà été assassinés ou visés par des tentatives de meurtre. L'attentat du 6 avril 1994, objet d' instruction des juges antiterroristes parisiens Marc Trevidic et Nathalie Poux, est considéré comme l'événement déclencheur du génocide qui a fait au moins 800.000 morts en trois mois en 1994, essentiellement parmi la minorité tutsi. 16 ans après l'ouverture de l'enquête, les deux magistrats avaient signifié début juillet la fin de leurs investigations. Mais ils ont rouvert après l'acte la procédure, décision prise notamment dans le but d'entendre M. Gafirita.

Il m'avait contacté en me disant qu'il souhaitait témoigner et j'ai pris contact avec les juges, a expliqué M. Cantier, qui a précisé que son client devait être entendu début décembre dans cette enquête. Cet homme n'est pas un aimable fantaisiste. S'ils ont décidé de l'entendre, de rouvrir l'information, c'est qu'ils ont considéré que son témoignage était intéressant, a-t-il ajouté. Dans cette enquête, ouverte en France car l'équipage de l'avion présidentiel était français, l'ancien juge d'instruction Jean-Louis Bruguière avait lancé neuf mandats d'arrêt contre des proches de l'actuel président rwandais Paul Kagame, ancien chef de la rébellion tutsi du Front patriotique rwandais (FPR). Le magistrat soupçonnait un commando du FPR de s'être infiltré à travers le dispositif des Forces armées rwandaises (FAR) pour abattre l'avion. Sept des personnes visées ont été mises en examen entre 2008 et 2010. Le huitième, entré en dissidence, est actuellement réfugié en Afrique du Sud, tandis que le dernier serait décédé. Une commission d'enquête rwandaise a au contraire imputé la responsabilité de l'attentat aux extrémistes Hutu Power des FAR, qui auraient voulu se débarrasser du président Habyarimana, jugé trop modéré, pour faciliter un coup d'Etat. Kigali s'est estimé conforté par les expertises techniques présentées début 2012 par les juges d'instruction, qui avaient cité comme zone de tir des missiles la plus probable un camp alors tenu par la garde présidentielle rwandaise. Pour les parties civiles, ces expertises n'offrent aucune certitude sur l'identité des tireurs et des commanditaires. Les juges d'instruction ont rejeté en 2013 une demande de non-lieu faite par les mis en examen.